



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2020.05.03/766

Modification du plan de financement du projet « Collecte des Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) sur le territoire de CAP Excellence »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3^{ème} séance de l'année 2020

Jeudi 7 mai 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 7 mai, le Conseil communautaire régulièrement convoqué à 10 heures 00 en séance ordinaire, s'est assemblé en visioconférence au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, le Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 1^{er} mai 2020.

Présents : 29		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BRÉDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Dominique	BIRAS*	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS-BAZILE	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT*	15 ^{ème} Vice-Président
Conseillers communautaires – Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA*	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN *	
Mme Lyliane	PIQUION*	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres conseillers communautaires		
M. Jean-Luc	CÉLIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET*	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusée représentée : 1

Vice-présidente :

Mme Suzelle SÉVILLE (5^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 14

Vice-présidents :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
M. Fred EUSTACHE (10^{ème} Vice-Président)

Conseillers communautaires – Membre du Bureau :

M. Fabert MICHÉLY
Mme Alberta ALBÉRI
M. Justin DESSOUT

Autres conseillers communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
Mme Lise Claude AZÈDE
M. Georges BERGINA
M. Harry DURIMEL
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
M. Jocelyn LÉRÉMON
Mme Ketty WALPO
M. Denis BERNADOTTE

Absents : 6

Conseillers communautaires – Membres du Bureau :

M. Max CÉLIGNY
M. Michel RINÇON

Autres conseillers communautaires :

M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
M. William SURDIN

* Elus participant en présentiel à la salle du Conseil



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Lyliane PIQUION ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT);
- VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du conseil au président ;
- VU la délibération n°2019.06.05/690 du conseil communautaire du 28 juin 2019 portant approbation de la mise en œuvre de la collecte des TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures) sur le territoire de CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la réunion en vidéoconférence des cofinanceurs en date du 27 avril 2020,

Considérant la réunion en vidéoconférence des cofinanceurs en date du 27 Avril 2020,

Considérant la nécessité de modifier les montants sollicités pour permettre l'instruction de la demande de subvention FEDER présentée par CAP Excellence,

Par délibération en date du 28 juin 2019, le Conseil Communautaire de CAP Excellence a approuvé le projet de mise en œuvre de la collecte des Textiles, Linge de maison, Chaussures sur le territoire de CAP Excellence, pour un montant total de 680.000 € HT.

Lors de l'instruction technique du dossier, l'ADEME a souhaité que les phases « études » et « investissement » fassent l'objet de 2 dossiers de demande de subvention. Les services du Conseil Régional ont suggéré de ne pas retenir EcoTLC dans le plan de financement, et de fixer le taux d'accompagnement du FEDER à 75 % de l'enveloppe totale.



Il est donc proposé de modifier le plan de financement du projet comme suit :

<i>Partenaires</i>	<i>Enveloppe éligible</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant € HT</i>
<i>ADEME</i>	65.000 € (*)	70 %	45.500 €
<i>FEDER</i>	680.000 €	75 %	510.000 €
<i>CAP Excellence</i>	680.000 €	18 % (*)	124.500 €
Montant total du projet			680.000 €

(*) La part de l'EPCI sera amenée à diminuer en fonction du cofinancement de l'ADEME sur la partie « investissement » et des soutiens de l'éco-organisme Eco TLC.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération « Collecte des Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) sur le territoire de CAP Excellence » :

<i>Partenaires</i>	<i>Enveloppe éligible</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant € HT</i>
<i>ADEME</i>	65.000 € (*)	70 %	45.500 €
<i>FEDER</i>	680.000 €	75 %	510.000 €
<i>CAP Excellence</i>	680.000 €	18 % (*)	124.500 €
Montant total du projet			680.000 €

ARTICLE 2- Que les dépenses seront imputées au budget annexe Environnement/Déchets.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour signer les documents et actes afférents à la présente délibération pour mener ce projet à son terme.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général, le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 14 MAI 2020



Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 14 MAI 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 14 MAI 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 MAI 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 MAI 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 14 MAI 2020